

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de VOLNAY Du LUNDI 07 AVRIL 2014

<u>Date de convocation</u> 04 avril 2014	L'an DEUX MILLE QUATORZE Le 07 avril à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Volnay, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe PINTO, Maire de la commune.
<u>Date d'affichage</u> 08 avril 2014	<u>Etaient présents</u> : Mesdames et Messieurs F. FAUQUE - A. LAUDEREAU - C. BRÉAU - C. PINTO - C. LALLIER - D. GRIGNON - P. MARSAL - J-Y. LAUDE - E. BILLON - P. DURIEU - S. MEREUX - P-Y. LEGEAY - J. CARTIGNY - J. GILLES - I. BRETON Formant la majorité des membres en exercice
<u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14	<u>Absent(s) excusé(s)</u> : J. CARTIGNY <u>Absent(s) non excusé(s)</u> : néant
	<u>Secrétaire de séance</u> : J-Y. LAUDE Assistait également à la séance, P. DUVEAU, secrétaire de mairie

Objet 01 : Approbation du compte rendu de la séance du 28 mars 2014

Chaque élu a reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance du 28 mars 2014 avec sa convocation.
Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

Objet 02 : Election des membres du Conseil Municipal siégeant au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Bouloire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire précise qu'à la suite du renouvellement des Conseils Municipaux, il est nécessaire d'élire les nouveaux délégués du Conseil Municipal siégeant au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Bouloire.

Considérant qu'il convient de désigner conformément aux statuts du Syndicat précité un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Il est procédé au vote des délégués du Conseil Municipal pour représenter la commune de Volnay au sein du SIAEP de Bouloire.

Une seule liste a été présentée et suite à l'élection, l'assemblée délibérante :

DESIGNE

Le délégué titulaire est :
- Monsieur Jean-Yves LAUDE

Le délégué suppléant est :
- Monsieur Christian LALLIER

Objet 03 : Election des membres du Conseil Municipal siégeant au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Jalais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire précise qu'à la suite du renouvellement des Conseils Municipaux, il est nécessaire d'élire les nouveaux délégués du Conseil Municipal siégeant au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Jalais.

Considérant qu'il convient de désigner conformément aux statuts du Syndicat précité un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Il est procédé au vote des délégués du Conseil Municipal pour représenter la commune de Volnay au sein du SIAEP du Jalais.

Une seule liste a été présentée et suite à l'élection, l'assemblée délibérante :

DESIGNE

Le délégué titulaire est :
- Monsieur Frédéric FAUQUE

Le délégué suppléant est :
- Monsieur Christian LALLIER

Objet 04: Election des membres du Conseil Municipal siégeant au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Surfonds - Volnay

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire précise qu'à la suite du renouvellement des Conseils Municipaux, il est nécessaire d'élire les nouveaux délégués du Conseil Municipal siégeant au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Surfonds- Volnay.

Considérant qu'il convient de désigner conformément aux statuts du Syndicat précité trois délégués titulaires et

un délégué suppléant ;

Il est procédé au vote des délégués du Conseil Municipal pour représenter la commune de Volnay au sein du SIA de Surfonds - Volnay.

Une seule liste a été présentée et suite à l'élection, l'assemblée délibérante :

DESIGNE

Les délégués titulaires sont :

- Monsieur Christophe PINTO
- Monsieur Jean-Yves LAUDE
- Monsieur Joël GILLES

Le délégué suppléant est :

- Monsieur Christian LALLIER

Objet 05 : Election des membres du Conseil Municipal siégeant au sein du SIVOM de la Hune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire précise qu'à la suite du renouvellement des Conseils Municipaux, il est nécessaire d'élire les nouveaux délégués du Conseil Municipal siégeant au sein du SIVOM de la Hune.

Considérant qu'il convient de désigner conformément aux statuts du Syndicat précité quatre délégués titulaires et deux délégués suppléants ;

Il est procédé au vote des délégués du Conseil Municipal pour représenter la commune de Volnay au sein du SIVOM de la Hune.

Une seule liste a été présentée et suite à l'élection, l'assemblée délibérante :

DESIGNE

Les délégués titulaires sont :

- Monsieur Christophe PINTO
- Monsieur Jean-Yves LAUDE
- Madame Isabelle BRETON
- Madame Elodie BILLON

Les délégués suppléants sont :

- Madame Céline BRÉAU
- Madame Pascaline MARSAL

Objet 06 : Election des membres du Conseil Municipal siégeant au sein du SIVOS de Volnay – Saint Mars de Locquenay

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire précise qu'à la suite du renouvellement des Conseils Municipaux, il est nécessaire d'élire les nouveaux délégués du Conseil Municipal siégeant au sein du SIVOS de Volnay – Saint Mars de Locquenay.

Considérant qu'il convient de désigner conformément aux statuts du Syndicat précité trois délégués titulaires et un délégué suppléant ;

Il est procédé au vote des délégués du Conseil Municipal pour représenter la commune de Volnay au sein du SIVOS de Volnay – Saint Mars de Locquenay.

Une seule liste a été présentée et suite à l'élection, l'assemblée délibérante :

DESIGNE

Les délégués titulaires sont :

- Monsieur Christophe PINTO
- Madame Peggy DURIEU
- Madame Danielle GRIGNON

Le délégué suppléant est :

- Madame Pascaline MARSAL

Objet 07 : Election des Commissions Municipales

Monsieur le Maire précise qu'à la suite du renouvellement des Conseils Municipaux, il est nécessaire d'élire les Conseillers Municipaux siégeant au sein des Commissions Municipales.

Ces Commissions, n'ont aucun pouvoir de décision, elles ne font que préparer le travail et les délibérations du Conseil Municipal. Ces séances ne sont pas publiques.

Le Conseil Municipal décide de créer les Commissions suivantes et de procéder au vote à bulletins secrets. Le Maire est président de droit de chaque commission.

Commission municipale des chemins et de la voirie – Aménagement et fleurissement : 7 membres

Une seule liste est présentée et ont été élus :

Mrs et Mmes : Christophe PINTO – Jean-Yves LAUDE – Pierre-Yves LEGEAY – Joël GILLES – Isabelle BRETON – Peggy DURIEU – Danielle GRIGNON.

Commission municipale des bâtiments et des affaires scolaires : 7 membres

Une seule liste est présentée et ont été élus :

Mrs et Mmes : Christophe PINTO – Frédérick FAUQUE – Joël GILLES – Pascaline MARSAL – Sonia

MEREAUX – Peggy DURIEU – Christian LALLIER.

Commission municipale des finances : 7 membres

Une seule liste est présentée et ont été élus :

Mrs et Mmes : Christophe PINTO – Frédérick FAUQUE – Céline BRÉAU – Isabelle BRETON – Pascaline MARSAL – Pierre-Yves LEGEAY – Danielle GRIGNON.

Commission Culture et Evènements : 7 membres

Une seule liste est présentée et ont été élus

Mrs et Mmes : Christophe PINTO – Joël CARTIGNY – Joël GILLES – Peggy DURIEU – Pascaline MARSAL – Danielle GRIGNON – Jean-Yves LAUDE.

Commission municipale du bulletin communal & communication : 8 membres

Une seule liste est présentée et ont été élus :

Mrs et Mmes : Christophe PINTO – Frédérick FAUQUE – Joël CARTIGNY – Joël GILLES – Elodie BILLON – Pascaline MARSAL.

Mmes Christelle PASQUIER – Maryline LAUDE (membres extérieurs au Conseil municipal).

Objet 08 : Délibération du Conseil Municipal pour l'élection de ses représentants au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement des Conseils Municipaux, il est nécessaire d'élire les délégués au Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Volnay.

Il précise que conformément au décret n° 95-562 du 06 mai 1995, relatif aux centres communaux d'action sociale, le nombre de membres du conseil d'administration du C.C.A.S. en dehors du Maire qui est Président de droit, est fixé par le Conseil Municipal ; il doit être pair puisque la moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de fixer à huit le nombre des membres du Conseil d'administration du C.C.A.S. et procède à l'élection de ses représentants.

Monsieur Christophe PINTO, Maire de la commune de Volnay, est président de droit ;

Ont été proclamé membre du Conseil d'administration ;

4 membres du Conseil Municipal :

- Ⓜ Monsieur Jean-Yves LAUDE
- Ⓜ Madame Amélie LAUDEREAU
- Ⓜ Madame Pascaline MARSAL
- Ⓜ Madame Sonia MEREAUX

Les membres non élus du Centre Communal d'Action Sociale seront nommés par arrêté du Maire après proposition des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion, de la lutte contre l'exclusion, de la famille, des retraités, des handicapés.

Objet 09 : Délibération du Conseil Municipal pour l'élection de ses représentants au CNAS

Monsieur le Maire précise qu'à la suite du renouvellement des Conseils Municipaux, il est nécessaire d'élire les Conseillers Municipaux, délégués au COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE.

Une seule liste a été présentée et suite à l'élection, l'assemblée délibérante :

DESIGNE

Le délégué titulaire est :

- Monsieur Christophe PINTO

Le délégué suppléant est :

- Monsieur Jean-Yves LAUDE

Objet 10 : Délibération déléguant au Maire certaines attributions du Conseil Municipal

Monsieur Christophe PINTO, Maire, expose à l'assemblée que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité des membres présents :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à

Monsieur Christophe PINTO, Maire, certaines délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

DECIDE :

Article 1 : Le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat :

- 1° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 2° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 3° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 4° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 5° D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- 6° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 20.000,00 € par année civile.

Article 2 : Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du Maire.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Objet 11 : Délibération fixant les indemnités de fonction des Adjointes au Maire

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Adjointes, et l'invite à délibérer,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24,
Vu l'arrêté municipal N° 875/2014 en date du 04/04/2014 donnant délégation de fonction à Monsieur Jean-Yves LAUDE, 1^{er} Adjoint au Maire, pour la voirie communale,
Vu l'arrêté municipal N° 876/2014 en date du 04/04/2014 donnant délégation de fonction à Monsieur Frédéric FAUQUE, 2^{ème} Adjoint au Maire, pour les affaires scolaires et les bâtiments et équipements communaux,
Considérant que l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et Adjointes,

Considérant que la commune compte 872 habitants (Population totale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2014),
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er}

A compter du 08 avril 2014, le montant des indemnités de fonction des Adjointes au Maire est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixée au taux suivant :

- 1^{er} Adjoint :
8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015.
- 2^{ème} Adjoint :
8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015.

Article 2

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Article 4

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

. Chemin de la Saulaie

Monsieur Jean-Yves LAUDE, 1^{er} Adjoint au Maire, responsable de la voirie, fait part à l'assemblée, qu'il serait nécessaire d'envisager la pose d'une buse supplémentaire sur le chemin de la Saulaie, ceci afin de faciliter l'accès pour les gros véhicules, notamment ceux utilisés par l'entreprises de débardage de bois.

. Programmation des réunions communales et intercommunales :

- Le 17/04/2014 : Réunion du Conseil Syndical du S.I.A. de Surfonds à 9 h.00 à la mairie de SURFONDS
- Le 17/04/2014 : Réunion du Conseil Communautaire du Pays Bilurien à 20 h.30 à l'Hôtel Communautaire
- Le 18/04/2014 : Réunion du Conseil d'administration du C.C.A.S. de Volnay à 20 h.30 à la mairie de Volnay
- Le 22/04/2014 : Réunion du Conseil Syndical du SIVOM de la Hune à 20 h.30 à la mairie de Volnay
- Le 23/04/2014 : Réunion de la Commission communale des finances à 20 h.30 à la mairie de Volnay
- Le 28/04/2014 : Réunion du Conseil Municipal à 20 h.30 à la mairie de Volnay
- Le 29/04/2014 : Réunion de la Commission municipale culturelle à 20 h 30 à la mairie de Volnay
- Le 30/04/2014 : Réunion du Conseil Syndical du SIVOS de Volnay – Saint Mars de Locquenay à 20 h.30 à la mairie de Volnay
- Le 07/05/2014 : Réunion de la Commission municipale des bâtiments et des affaires scolaires à 10 h.00 à l'école publique de Volnay
- Le 07/05/2014 : Réunion de la Commission municipale du bulletin communal & communication à 20 h.30 à la mairie de Volnay

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Lundi 28 Avril 2014 à 20 heures 30 minutes

Début de séance : 20 heures 30 minutes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Séance du 07 avril 2014

Noms	Présents	Absents	Excusés	Signatures
Christophe PINTO	X			
Jean-Yves LAUDE	X			
Frédéric FAUQUE	X			
Amélie LAUDEREAU	X			
Céline BRÉAU	X			
Christian LALLIER	X			
Danielle GRIGNON	X			
Pascaline MARSAL	X			
Elodie BILLON	X			
Peggy DURIEU	X			
Sonia MEREUX	X			

Pierre-Yves LEGEAY	X			
Joël CARTIGNY			X	
Joël GILLES	X			
Isabelle BRETON	X			